

## **Nouveau ! Le photovoltaïque se développe à Solaize**

Parce qu'il est impératif de développer les énergies renouvelables, que certains secteurs avaient des sources à remplacer, parce que le matériel a augmenté ses performances et que l'énergie économisée permet maintenant d'amortir l'investissement, la commune de Solaize a commencé à équiper ces secteurs. Depuis février, l'éclairage public du site des écoles, du parking de la Maison du foot et du premier parking relais au rond-point de l'IFP, fonctionne désormais au photovoltaïque. Les opérations vont se poursuivre pendant tout le mandat.



### Informations municipales

#### **Conseil municipal du 6 avril : vœu pour un nouveau pont et inclusion numérique à la médiathèque**

Après compte rendu des actes, le Conseil forme le vœu d'un nouveau pont Vernaison-Solaize et demande à la Métropole

- D'engager les études pour un nouvel ouvrage et la concertation avec les acteurs du secteur,
- De soutenir le projet de construction d'un nouveau pont tous modes et la conservation de l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes

Il passe en suite aux questions financières. Le Conseil approuve les **comptes administratifs et de gestion 2020** qui présentent un résultat de clôture positif en fonctionnement de 4 319 687.93 € et de 540 516.26 € en investissement avant d'en **affecter les résultats** au budget 2021 • ligne 1068-01: 250 000.00 € • ligne 001 : 540 516.26 € • ligne 002 4 069 687.93 €, d'acter le **transfert** prévu par la loi, **du taux départemental de foncier bâti** de 11.03% qui ne sera plus perçu par la Métropole, au taux communal de 10.18 % et **d'annuler un titre de recette** de 984 € émis à l'encontre de la Métropole car son montant était erroné.

Le Conseil décide ensuite la création d'un emploi de 15 heures hebdomadaires pour intégrer la dimension de **l'inclusion numérique** aux missions du médiateur numérique à la médiathèque de Solaize.

Il adhère à l'association gérant le **fichier commun** de la demande locative sociale dans le Rhône, ce qui permet d'avoir accès à ce fichier, d'enregistrer les demandes moyennant une participation de 146 € en 2021. Il en approuve la convention et désigne les représentants communaux : Odile RIONDET (titulaire) Michèle TRINQUET (suppléante).

Le Conseil approuve **l'acquisition à titre gratuit** d'une parcelle de 67 m2 poursuivant le maillage du chemin traversant l'Îlot des Vergers et en clôture de Conseil, il décide une **subvention exceptionnelle** de 800 € au club de chasse de Solaize pour participer aux frais de protection des terres du village (par ex : clôtures électriques contre les nombreux dégâts occasionnés sur les cultures et des jardins par les sangliers).

### LA MAIRIE VOUS INFORME

#### **Un centre de vaccination COVID à St Symphorien d'Ozon**

Tenu par la communauté professionnelle territoriale de santé de l'Ozon, il ouvre du lundi au jeudi • 9h-13h • 14h15-18h15. **Comment se faire vacciner ?** sur rendez-vous : [www.sante.fr](http://www.sante.fr) • [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) • ☎ 04 23 10 10 10  
**Qui peut être vacciné ?** personnes de 70 ans ou + • professionnels de la santé et du médico-social de + de 18 ans  
• personnes de 50 et 54 ans atteints d'une ou plusieurs comorbidités • personnes de 18 et 74 ans à très haut risque (ordonnance nécessaire pour être vacciné)

## Elections régionales les 13 et 20 juin 2021

Pour voter, il est encore temps de vous inscrire en mairie, vous avez jusqu'au 7 mai 2021. Les bureaux de vote se situeront au gymnase scolaire, rue du 8 mai 1945.

**Objet trouvé ....** Paire de lunettes enfant trouvée rue St Sylvestre. S'adresser à l'accueil de la mairie.

## Commission Tranquillité et cadre de vie



**L'emploi d'outils motorisés** est réglementé par arrêté du Maire : l'emploi d'outils motorisés en extérieur, à l'exception de ceux utilisés par les agriculteurs, est interdit ● jour ouvrable : avant 8h, après 20h ● samedi : avant 8h, de 13 à 15h, après 20h ● dimanche, jour férié : toute la journée

**L'usage des Engins de Déplacement Personnel Motorisés** (EDPM) comme les trottinettes électriques, mono roue, gyropodes, est réglementé par le code de la route. A savoir : en agglomération, ils doivent circuler sur la droite de la chaussée, piste ou bande cyclable. Les trottoirs leur sont interdits. Il faut être seul sur son engin et leur usage est interdit au moins de 12 ans. Les amendes vont de 35 € à 135 €.

## Commission transition écologique et mobilités

### PLU-H, modification n°3, concertation préalable du 13 avril au 20 mai 2021

Un dossier de concertation et un cahier de concertation sont à votre disposition à l'accueil en mairie (accès en respectant les conditions sanitaires). Vous souhaitez prendre connaissance du dossier sans vous déplacer ? Rien de plus simple : consultez les actualités sur le site de la mairie, un lien vous enverra directement vers le dossier



## Commission projets culturels et artistiques



**Panne logiciel** – Nos logiciel et site internet fonctionnent de nouveau, mais nous nous excusons d'avance des erreurs que vont générer ces dernières semaines de fonctionnement avec une solution de secours, notamment des chassés croisés de documents rendus et réclamés par la médiathèque ! N'hésitez pas à nous en faire part, nous les chercherons en rayon !

**Carte d'abonnement médiathèque** – Suite au problème informatique, votre carte de médiathèque est dorénavant INDISPENSABLE pour emprunter des documents, si vous l'avez perdue, n'hésitez pas à nous en faire part, nous vous en referons une !

### Vos rendez-vous numériques réguliers d'avril et de mai (sur inscription)

**Tous les mardis de 16h à 19h** sauf le mardi 18 mai reprise des conseils individuels sur 45 min, prenez rdv

**Mercredis 14 et 18 avril, 26 mai 16h30 - 18h30.** Spécial 11-15 ans : jeux vidéo

**Samedi 29 mai 10h-12h,** formation bureautique collective : CREER ET UTILISER UNE BOITE MAIL

Pour vos rendez-vous culturels, encore un peu de patience, nous gardons espoir pour les animations de juin et juillet !

**Consignes sanitaires** – La médiathèque demeure ouverte aux horaires habituels avec le même protocole : accès entrée / sortie différenciés, dépôt des documents dans des caisses dès l'entrée (pour quarantaine de 3 jours), gel et masque obligatoires, boîte de retours condamnée, jauge limitée d'où parfois un peu d'attente et nous nous en excusons

**IMPORTANT ! Ré-informatisation et fermeture médiathèque** – Afin d'améliorer nos services, le site internet et les ressources en ligne, la médiathèque se ré-informatise en mai. Le bâtiment sera fermé au public quelques jours : le 5 mai et la semaine du 17 au 22 mai. Pas de prêt ni de retour possible. Vous garderez vos documents pendant la fermeture.

Toute l'équipe de la médiathèque vous remercie pour votre patience malgré toutes les contraintes de cette année !

Au plaisir de vous accueillir bientôt à la médiathèque ! Pour tout renseignement 04 78 02 11 45 ou sur le site !

## Informations des particuliers

Bonjour à tous ! Intervenant dans Solaize depuis 5 ans, je prends en main votre maison pour l'entretenir, j'ai de nouveau une disponibilité les mardis après-midi, 2 heures minimum. Me contacter au 06 51 55 76 86 . A bientôt !!